

EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS DU COMITÉ SYNDICAL

Nombre de Conseillers en exercice : 19
Nombre de Conseillers Présents : 13
Nombre de Procurations : 4
Nombre de suffrages exprimés : 17
Nombre de voix représentées par les suffrages exprimés : 67

VOTES : Contre : 0 Pour : 17
Date de convocation : 11 mars 2024

DÉLIBÉRATION N° 4.2 ADOPTION DU BUDGET PRIMITIF 2024 BUDGET ANNEXE DES PORTS EN REGIE (SPIC)

SÉANCE DU COMITÉ SYNDICAL DU 19 mars 2024

L'an deux mille vingt-quatre, le dix-neuf mars, à dix heures, le Comité syndical s'est réuni en Séance Plénière, à l'Hôtel de ville du Croisic, sous la présidence de Madame Lydia MEIGNEN, Présidente du syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique.

ÉTAIENT PRÉSENTS : *Lydia MEIGNEN, Laurent DUBOST, Jean-Luc SECHET, Sylvie GOSLIN, Christiane VAN GOETHEM, Isabelle LEMONNIER, Jean-Michel BRARD, Michèle QUELARD, Isabelle DELANOY-CORBIN, Philippe CAILLON, délégués titulaires, Yves DAUVE, Patrick DAHLEM, Didier MARION, délégués suppléants.*

ÉTAIENT ABSENTS : *Claude CAUDAL, Michel PUYRAZAT, Séverine MARCHAND, pouvoir à Lydia MEIGNEN, Eloïse BOURREAU GOBIN, pouvoir à Sylvie GOSLIN, Jean MONTAVILLE, pouvoir à Jean-Michel BRARD, André BOUCHER, pouvoir à Michèle QUELLARD, Adrien RYO, suppléé par Patrick DAHLEM, Christine LE RIBOTER, suppléée par Yves DAUVE, Didier CADRO, suppléé par Didier MARION.*

Secrétaire de séance : *Sylvie GOSLIN*

.....

Pour rappel, les budgets annexes de SPIC prévoient le remboursement de TVA.
Les dépenses s'entendent donc en HT

SECTION D'EXPLOITATION

Les recettes et dépenses d'exploitation s'établissent à 682 000 €.

En recettes

Les seules recettes d'exploitation du budget annexe des ports en régie sont constituées, d'une part, par des « **produits de service** » au **chapitre 70** attendus à 582 000 € en 2024, et d'autre part, d'une recette d'ordre budgétaire entre sections de 100 000 € correspondant à des « **reprises de subventions** » sur le **chapitre 042**.

En dépenses

Les principales dépenses concernent le **chapitre 011 « charges générales »** (charges courantes de maintenance et de petits équipements), et le **chapitre 65 « autres charges de gestion »** à hauteur de 283 635 € afin, principalement, de prévoir le remboursement des charges de personnel au budget principal.

Le **chapitre 66 « charges financières »** est crédité de 3 365 € afin de régler les intérêts des emprunts contractés par les Communes, anciennes autorités portuaires, et désormais repris par Les Ports de Loire-Atlantique.

L'abondement du **chapitre 67 « charges exceptionnelles »**, pour un montant de 1 000 €, permettra, entre autres, de faire face à d'éventuels besoins de remboursements d'usagers.

Les dépenses d'ordre budgétaire sont, elles, prévues sur le **chapitre 042 « dotations aux amortissements »** pour 284 000€.

Au total, la section d'exploitation s'équilibre, en recettes et en dépenses, à **682 000 €**.

SECTION D'INVESTISSEMENT

Les recettes et dépenses d'investissement s'établissent à 1 015 000 €.

En recettes

Elles proviennent essentiellement d'opérations d'ordre budgétaire : 284 000 € liées aux « **dotations sur amortissements** » au **chapitre 040** et 100 000 € sur le **chapitre 041 « opérations patrimoniales »**.

Cependant, ces ressources budgétaires ne suffisant pas pour faire face aux dépenses d'investissement sans augmentation excessive des tarifs des usagers, une somme de 631 000 € de crédits est prévue au **chapitre 13 « subventions d'investissement reçues »**, en provenance du budget principal.

En dépenses

Le **chapitre 16 « emprunts et dettes »** est doté de 15 000 € pour faire face aux remboursements du capital des emprunts contractés par les Communes en tant qu'anciennes autorités portuaires, et désormais repris par le Syndicat mixte.

225 000 € sont inscrits au **chapitre 20 « immobilisations incorporelles »**, pour différentes études : requalification du port de la Gravette, étude de programmation pour le port de Préfailles...

Les 550 000 € de dépenses nouvelles du **chapitre 21 « immobilisations corporelles »** concernent la rénovation des mouillages à Préfailles, la rénovation du pied de mur des écluses du Calais au port de Comberge, la mise en œuvre du plan d'action permettant d'obtenir la certification ports propres, la mise en place d'un nouveau système de contrôle d'accès (Pass' cales), l'installation d'une nouvelle signalétique sécurité et l'entretien du patrimoine sur nos trois ports gérés en régie.

Dans la perspective du début des travaux à la Gravette, une première enveloppe de 25 000 € est proposée sur le **chapitre 23 « travaux en cours »**.

Les recettes et les dépenses d'ordre budgétaire, en investissement, sont inscrites au **chapitre 041 « opérations patrimoniales »**, à hauteur de 100 000 €, et au **chapitre 040 « reprises de subventions »** pour 100 000 €.

La section d'investissement s'équilibre, en recettes comme en dépenses, à **1 015 000 €**.

Ainsi, le budget primitif 2024 des ports en régie (SPIC) du Syndicat mixte Les Ports de Loire-Atlantique s'établit, en dépenses et en recettes, à

- **682 000 €** pour l'exploitation
- **1 015 000 €** pour l'investissement

- Vu** le Code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 572
- Vu** l'article R. 2221-72 du Code général des collectivités territoriales ;
- Vu** les instructions comptables et budgétaires M4 ;
- Vu** sa délibération n° 4.1 du 15 janvier 2020 décidant que le budget annexe des ports en régie du syndicat mixte les ports de l'Atlantique serait présenté sous la nomenclature budgétaire M4 ;
- Vu** sa délibération n° 4.1 du 30 janvier 2024 portant sur les orientations budgétaires du syndicat mixte ;
- Vu** le projet de budget primitif annexe des ports en régie SPIC pour l'année 2024 ;

Considérant que le syndicat mixte les ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique dispose d'un budget principal pour ce qui concerne son activité de service public administratif et de trois budgets annexes, dont le budget consacré aux ports gérés en régie, pour ses activités de Service public industriel et commercial ;

Entendu le Rapport de la Présidente, qui expose les dépenses et les recettes de ce budget primitif annexe des ports en régie relatif au service public industriel et commercial (SPIC) du syndicat mixte Les ports de plaisance et de pêche de Loire-Atlantique ;

LE COMITÉ SYNDICAL

Après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- **DECIDE** de voter le Budget Primitif Annexe des ports en régie SPIC 2024 par chapitre, sans vote formel sur chacun des chapitres ;
- **APPROUVE** le budget primitif des ports en régie (SPIC) 2024, tel qu'annexé à la présente délibération ;
- **AUTORISE** Madame la Présidente à engager les dépenses qui y sont inscrites.

Fait et délibéré au Croisic, en séance publique,
le 19 mars 2024

POUR EXTRAIT ET CERTIFIÉ CONFORME

**LA PRÉSIDENTE DU SYNDICAT MIXTE
LES PORTS DE PLAISANCE ET DE PÊCHE
DE LOIRE-ATLANTIQUE**



Lydia MEIGNEN